



SOMMAIRE

	Page
Comité exécutif	1
Réplique à madame Nicole Gagnon	1
Erratum	2
Quand le doute s'installe...	2
Nouveau quiz hivernal	3

COMITÉ EXÉCUTIF

Suite à la démission de M. Claude Bariteau comme président du SPUL, le Conseil syndical a élu, lors de sa réunion du vendredi 24 janvier 1995, M. Clermont Dupuis président du SPUL et M. Guy Allard, du département de phytologie, secrétaire. Le Comité exécutif est composé comme suit:

Clermont Dupuis, président
 Guy Allard, secrétaire
 Michel Beauchamp, vice-président
 Claire Deschênes, vice-présidente
 Josiane Hamers, vice-présidente
 James Pottier, trésorier

RÉPLIQUE À MADAME NICOLE GAGNON À PROPOS DES QUOTAS

J'ai reçu plusieurs commentaires suite à la publication des propos de Madame Nicole Gagnon dans *Le Spultin* du 31 janvier 1995. Les plus intéressants venaient, à mon avis, de personnes prêtes à débattre. J'aurais préféré ne pas réagir avant que des membres répliquent à Madame Gagnon. Comme j'ai annoncé ma démission, je me permettrai les commentaires suivants.

Les arguments avancés par Madame Gagnon ne sont pas convaincants. Elle confond les objectifs d'un plan avec son application dans un contexte donné. Aussi, avance-t-elle que « la

politique du 50% » est une contrainte incontournable alors qu'elle oblige tout simplement des unités à justifier des dérogations si elles ont tout lieu de penser qu'il leur est impossible d'embaucher des femmes. Derrière cette « contrainte », il y a surtout une obligation de réfléchir, au sein des unités, sur l'embauche de femmes compétentes. Recherchée par le SPUL et l'Employeur, cette obligation vise à briser les résistances sexistes manifestes au sein de certaines unités. Il s'agit de motifs valables qui permettent de favoriser une plus grande embauche de femmes compétentes comme professeures à l'Université Laval.

Selon Madame Gagnon, ces « contraintes » (mise sur pied de plans de redressement conséquents avec le programme d'accès à l'égalité défini à l'annexe L) constitueraient un frein à l'embauche des meilleurs candidats. Elles seraient même contraires à la Charte des droits de la personne et découleraient d'un « phantasme de parvenues du discours critique » dont les arguments ne tiennent guère devant « quelques faits accessibles au simple sens commun ». Ce n'est pas le cas. Ces « contraintes » sont conformes à la Charte des droits de la personne. Aussi, ne trouvera-t-elle pas de juriste membre ou non du SPUL pour valider ses prétentions.

Je ne saurais dire pourquoi Madame Gagnon pense ainsi. Peut-être n'a-t-elle pas pris le temps de lire les clauses 2.4.08 à 2.4.12 de la convention collective. Si elle le faisait, elle comprendrait qu'il y a place pour l'intelligence créatrice, la prise en compte des particularités du marché des diplômé/e/s et l'utilisation de mesures diverses pour chercher constamment les meilleures candidatures. C'est ainsi, parce qu'au SPUL nous avons toujours pensé qu'il était inacceptable pour une femme d'être embauchée simplement parce qu'elle est une femme.

Ceci dit, je me permets de remercier les membres du SPUL de l'attention particulière accordée à l'élaboration du plan de redressement de leurs unités respectives. Il s'agissait là d'un moment crucial où leur participation pourra avoir des incidences importantes sur la composition de leurs unités au cours des prochaines années.

Claude Bariteau - le 22 février 1995

ERRATUM

Dans le texte de Nicole Gagnon « Contre les quotas » dans *Le Spultin* vol. 6 no 1, il était question de la division sexuelle du travail au dernier paragraphe de la page 1. Dans le même paragraphe, au haut de la page 2, nous aurions dû écrire madame Tryphon Tournesol.

QUAND LE DOUTE S'INSTALLE...

Qui donc dénonçait la progression effarante de la proportion d'administrateurs universitaires, dans les années quatre-vingt ? N'était-ce pas les professeurs et professeures, via leur syndicat ? Et maintenant on veut louablement revenir en arrière, selon le mécanisme bien connu du « rééquilibrage de la chaloupe », consistant à inviter tous les passagers à se ranger en catastrophe du côté opposé à nos problèmes actuels, dans l'espoir secret que quelques-uns pourront ainsi apprendre à nager ; et que la loi de sélection naturelle s'occupera des moins débrouillards.

Devant l'abondance des commentaires de la presse et des réactions du public, j'éprouve le besoin de faire part à mes collègues de mes réflexions profondes sur la crise de restructurite aiguë qui secoue le campus depuis que les sombres nuages de déficits à venir s'accumulent sur nos budgets pourtant déjà très rationalisés.

Sachant que la guérison d'une maladie suppose l'acceptation d'une phase critique où le patient se sent au plus mal, ne cachons pas le caractère résolument aggravant de nos pensées qui n'ont pour but que d'accélérer la mutation de notre université, d'institution mal foutue et génératrice des pires égoïsmes, en un paradis de l'administration sereine et pleine de petites attentions pour son cher corps professoral.

Constatons la faiblesse des économies que l'on tireraient des goussets universitaires, malgré la recommandation d'un remède de cheval qu'ont pu inspirer les réponses parcimonieuses de celles et ceux dont on a sollicité l'avis. Il

semble que la médication proposée se résume à une prescription d'huile de castor, devant un mal dont la monstruosité commanderait une véritable chimiothérapie, si l'on en croit certains porte-parole étudiants. Leur suggestion serait de remplacer l'artillerie coûteuse de vénérables commissions par les armes légères de comités *ad hoc* disparaissant dès leurs recommandations formulées. Notre propre suggestion commanderait rien de moins que la formation de commandos de volontaires choisis par les autorités suprêmes, pour liquider toutes résistances professorales aux mesures qui contrarieraient leur égoïsme naturel.

De plus, maintenant que plusieurs décanats ont trouvé une évaluation longtemps attendue de leur efficacité dans la recommandation délicate de leur suppression, pourquoi ne pas considérer d'aller jusqu'au bout d'une démarche si cartésienne et de diminuer encore les coûts administratifs de l'université en réduisant le nombre de vice-rectorats, à deux, soit celui des sciences humaines, et celui des sciences inhumaines ? L'administration de telles entités serait simple, sauf peut-être le risque d'une prolifération de départements et écoles sous le deuxième regroupement ; mais qu'à cela ne tienne, on aurait recours à des comités de choc pour faire disparaître toute trace d'un chacun pour soi si maléfique.

Enfin, pourquoi ne pas modifier de fond en comble notre conception vétuste du rectorat ? Ce poste, que l'on dépouillerait d'onéreuses fonctions administratives, ne pourrait-il pas être offert, à titre honorifique, au lieutenant-gouverneur qui y verrait l'occasion de se dévouer, particulièrement dans la pratique bien connue de la remise souriante de diplômes et de la réception de chèques généreux accompagnés d'une franche poignée de main ? Et pourquoi ne pas solliciter notre reine, tant qu'à y être ? Elle serait secondée pour toute allocution ou représentation une peu plus complexe d'un petit groupe *ad hoc* de penseurs et personnes ressources, tiré directement de notre bicaméralisme, qui a fait ses preuves encore récemment.

Arrêtons ici ce flot de recommandations, inspiré par le plus pur désir de la rénovation !

Ah oui ! J'oubliais : pour récupérer l'altruisme atrophié de notre corps professoral, la très haute administration ne pourrait-elle pas s'inspirer de quelques simples recettes syndicales ? J'ai vu de mes yeux vu, d'authentiques professeurs et professeures échanger cordialement leurs points de vue, même divergents, dans des

fonctions qui, somme toute, leur sont peu rémunératrices. Mais que diable, comment va-t-on réussir à mettre l'administration au régime, si on ne cherche pas à s'inspirer de ce qui fonctionne bien sur le campus, au vu et au su de tous ? Depuis plus de dix ans, quelle inflation du budget, quelle complication bureaucratique, quelle surenchère du chacun pour soi n'ont-elles pas été observées au sein de notre syndicat ? Ne serait-ce pas là le voyant lumineux démontrant l'existence de forces vives peu sollicitées dans notre corps professoral, dont on pense qu'il n'a ni les ressources ni la bonne volonté pour faire évoluer l'administration de son institution ? Cette convivialité ne s'administre pas et ne se restructure pas, et l'on peut soupçonner qu'elle n'affiche une croissance rachitique que dans un climat de travail tendu.

Je prie donc le futur comité d'étude de la re-planification administrative de bien vouloir transmettre, celles de nos suggestions qui paraîtront les plus sympathiques, au comité *ad hoc* de mise en application du projet amélioré de restructuration administrative qui lui succédera, et c'est avec une humilité empreinte d'empathie que je signe.

Pierre-Charles Morin (psychologie)

NOUVEAU QUIZ HIVERNAL

Voici venir, avec la fonte des neiges, le temps des premiers examens, et le *Spultin* reprend sa mission interrogatrice, ne serait-ce que pour ébranler ceux et celles qu'une confiance trop absolue en la valeur de leur savoir risquerait de faire léviter au-dessus du commun universitaire.

Première question : Qu'est-ce que le C.C.F.? Un regard même distrait sur la réalité des proportions masculines et féminines au sein du corps enseignant laisse deviner qu'il s'agit du comité de la condition féminine.

Deuxième question : Quel est son mandat?

- 1) Démontrer l'inexistence de stéréotypes phalocrates en notre très évoluée société lavalloise,
- 2) alimenter par son activité les ruminations misogynes de ceux qui regrettent le bon vieux temps,
- 3) faire le bilan de la condition féminine à l'Université Laval, et en dégager des pistes d'action, telles que préparer un document synthèse pour les représentantes du SPUL au Comité paritaire d'accès à l'égalité.

Réponse : il est impossible malgré notre bon vouloir syndical de vous accorder un point si vous avez pris plus de trente secondes pour renoncer aux énoncés un et deux.

Troisième question (section mathématique): Selon vous, au rythme du redressement de la répartition hommes/femmes du corps professoral affiché depuis 1987, dans combien d'années sera atteinte la proportion 50/50?

- 1)bof... dans dix ans?
- 2) $x = \frac{50 - 17}{2,9} \times 7$
- 3) ...j'enseigne une autre matière.

Réponse : sachant que le redressement a été de 2,9% depuis 7 ans, et que la proportion actuelle de professeures est de 17%, soit 33% à combler pour atteindre les 50%, ça prendra soixante-dix-sept ans au rythme actuel.

Quatrième question : vous arrive-t-il de vous laisser un tantinet tenter par une des affirmations suivantes?

- 1) Faut pas aimer les gars pour faire partie de ce comité.
- 2) Pourquoi un redressement?
- 3) La femme est la reine du foyer et n'a pas besoin de voler nos jobs.
- 4) C'est rien que de la jalousie.
- 5) J'ai peur du féminisme et j'en fais de mauvais rêves.

Votre désir de bien vous informer vous ayant permis de tolérer jusqu'ici la passation de cet examen, il vous sera agréable d'apprendre deux choses. D'une part, ce Comité est composé de : Hélène Lee-Gosselin, (management), présidente, Colette Gendron (sciences infirmières), Claire Deschênes (génie mécanique), Josiane Hamers (langues et linguistique) également membre de l'exécutif du SPUL, et le président du SPUL. D'autre part, le Comité paritaire a déjà transmis un tableau de la répartition du corps professoral à toutes les unités, qui doivent prendre conscience de ces données et en débattre en assemblée, pour produire un plan de redressement.

Pierre-Charles Morin (psychologie)

SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du Comité dont les noms suivent : François Doré, Pierre-Charles Morin, Nicole Rousseau.

À LIRE DANS LE PROCHAIN

SPULTIN

**LE BILAN DU PRÉSIDENT
SORTANT**

CLAUDE BARITEAU

**ET LES PRIORITÉS DU NOUVEAU
PRÉSIDENT**

CLERMONT DUPUIS